

CONFESSION DE FOI

1. DU VRAI DIEU

Nous adorons un seul Dieu en trois personnes : Père, Fils et Saint-Esprit, Créateur de toutes choses, éternel, infini, immuable, tout-puissant, omniscient, parfaitement sage, saint, juste et bon auquel sont dus, au suprême degré, obéissance, confiance, reconnaissance, amour et louange.

Gen 1:1, 17:1; Deut 6:4-5; Es 6:3; Mal 3:6; Mat 23:9; Mc 12:30; Jn 4:24, 17:3; Rm 16:27; II Co 13:13(14); I Tim 1:17; Hébr 11:3; Jac 1:17.

2. DES SAINTES ÉCRITURES

Nous croyons que les écrits canoniques de l'Ancien et du Nouveau Testament sont la Parole de Dieu ; qu'ils constituent la seule et infaillible règle de foi et de vie chrétienne. Ils sont la seule pierre de touche pour éprouver toute doctrine, toute tradition, tout système religieux ou ecclésiastique, ainsi que toute méthode d'action chrétienne.

Nous croyons que l'Écriture sainte est un document providentiel et que le Saint-Esprit a souverainement présidé à l'origine et à la formation du recueil biblique.

Nous croyons qu'il en a lui-même assuré l'enseignement parfait et l'entière vérité historique, malgré l'imperfection des instruments humains qui, par sa divine inspiration et sous son contrôle, a contribué à nous communiquer ses volontés.

Nous croyons que les saintes Écritures nous révèlent tout ce que nous avons à connaître dans le domaine spirituel.

Nous croyons qu'elles ne sauraient être modifiées ou complétées par aucune autre révélation.

Ex 24:4; II Sam 23:2; Ps 119:4, 6, 105, 112, 130; Mat 4:4, 5:18; Jn 5:39-46; Ac 1:16; Rom 1:2; Gal 1:6, 12; II Tim 3:15-17; Hébr 1:1-2; II Pi 1:19-21; Ap 22:18-19.

3. DE L'HOMME, DE LA CHUTE ET DES SUITES DU PÉCHÉ

Nous croyons que, personnellement et directement responsable devant Dieu, l'homme a pour vocation de déterminer lui-même librement et définitivement son sort éternel, dès ici-bas, par la position spirituelle qu'il aura prise durant sa vie terrestre, à la clarté des lumières qui lui auront été accessibles.

Nous croyons que la chute de l'homme a été provoquée et que la rébellion de l'humanité est entretenue par l'intervention d'un ange déchu, appelé Satan. Ce dernier, étant devenu l'adversaire de l'Éternel dès avant la création de l'homme et ayant entraîné dans la révolte des anges dont il a fait ses instruments, est voué avec ceux-ci à des tourments sans fin, par le triomphe assuré du Fils de Dieu.

Nous croyons que nos premiers parents furent créés innocents, mais qu'ayant consciemment désobéi à leur Créateur, ils ont perdu leur état primitif et ont encouru le jugement de Dieu. Tous leurs descendants, enveloppés dans ce jugement et héritant de leur nature déchue, sont enclins au mal.

Nous croyons que tous ceux qui, comme eux, auront transgressé consciemment les lois de Dieu, sont exposés à un juste châtement.

Gen 1:27; Deut 30:19; Ps 51:7; Es 53:6; Mat 13:19, 38-40, 15:19; Jn 3:18, 36, 5:24; Rom 2:5-9, 3:19-23, 5:12-19; Eph 2:1-10; 1 Pi 2:4-6; I Jn 3:8; Ap 12:9, 20:2-3, 10-15.

4. DE JÉSUS-CHRIST, DE SON ŒUVRE ET DE SON RETOUR

Nous croyons que Jésus-Christ, la Parole faite chair, seul médiateur entre Dieu et les hommes, est de toute éternité le Fils unique de Dieu.

Nous croyons que, conçu par la vertu du Saint-Esprit et né de la vierge Marie, il fut aussi réellement homme que réellement Dieu, et qu'après avoir été tenté comme nous en toutes choses, il est demeuré parfaitement saint et sans péché.

Nous croyons que, tout en s'étant volontairement abaissé, le Fils de Dieu a manifesté, dans le domaine du vrai, la même perfection que dans le domaine du bien, et qu'il ne s'est jamais trompé, ni dans ses actes, ni dans ses enseignements.

Nous croyons que Jésus-Christ a volontairement souffert et qu'il est mort sur la croix pour satisfaire à la justice divine en y subissant la punition qui attend le pécheur, et pour présenter à Dieu son Père, en faveur de ceux qu'il a rachetés par son sang, les mérites de sa vie parfaite.

Nous croyons que Jésus-Christ est corporellement ressuscité et remonté en gloire au ciel où il intercède pour les siens.

Nous croyons qu'il en reviendra corporellement pour prendre ses saints avec lui et pour rétablir son règne glorieux.

Nous croyons qu'il sera le juge des vivants et des morts.

Deut 18:15; Es 7:14, 9:5(6), 53:4-5, 10; Mat 1:23, 3:13-15, 5:17, 13:40-49, 17:5, 24:30-31, 26:46, 28:18; Jn 1:1, 14, 3:13-16, 34, 5:22-27; Ac 1:9-11, 2:23-24, 36-38, 17:30-31; Rom 1:3-4; I Thess 1:10, 3:13, 4:15-17; Ap 1:7, 22:17-20.

5. DU SALUT PAR JÉSUS-CHRIST

Nous croyons que, pour être sauvé, l'homme doit, sous l'action du Saint-Esprit, se repentir de ses péchés et se réclamer, par la foi, de l'œuvre expiatoire de Jésus-Christ et de ses mérites infinis. Le pécheur, ainsi justifié, régénéré et sanctifié par grâce, a la vie éternelle qui comporte l'entière rédemption de l'esprit, de l'âme et du corps. Il se convertit, commence une vie nouvelle d'obéissance cordiale à Dieu.

Mc 1:15; Jn 3:16, 36, 6:37, 39-40, 44, 65, 16:3, 17:2-6, 17; Ac 20:21; Eph 1:7, 9, 11, 14, 18, 20, 2:5-9; Tite 3:3-7; Jac 2:14-18, 26; I Jn 1:9, 3:2.

6. DU BAPTÊME D'EAU

Nous croyons que l'immersion est, pour l'homme régénéré, le signe divinement choisi de la purification de ses péchés, de son ensevelissement spirituel et de sa résurrection avec Christ.

Nous croyons que, d'après l'ordre du Sauveur, l'immersion des convertis est perpétuellement obligatoire et que, selon la pratique apostolique, l'admission dans l'église locale l'implique nécessairement.

Mat 3:6, 28:19-20; Mc 16:15-16; Ac 2:38-41, 8:36-39, 10:47-48, 16:33, 22:16; Rom 6:3-4, 11; Gal 3:27-28; Eph 4:5; Col 2:12; I Pi 3:21; Tite 3:5.

7. DU SAINT-ESPRIT ET DE SON ACTION DANS LA VIE CHRÉTIENNE

Nous croyons que le Saint-Esprit, personne divine, applique au cœur les vérités de l'Écriture, avec laquelle il ne saurait être en désaccord. Il produit en ceux qui sont élus la vie chrétienne dans son principe et dans ses effets. Il les rend capables d'y progresser et d'y persévérer jusqu'à la fin.

Nous croyons que le Saint-Esprit est donné à tout enfant de Dieu comme prémices et sceau de son héritage éternel. Il révèle et communique les glorieuses richesses de Christ.

Toute prière et toute œuvre, pour être véritablement chrétiennes, doivent résulter de son action. Seul, il peut assurer au croyant la communion avec son Dieu et avec ses frères.

Nous croyons que le baptême du Saint-Esprit ou revêtement de puissance est accordé à tout enfant de Dieu qui le demande avec persévérance et le reçoit avec foi. Ce revêtement de puissance est destiné à qualifier les chrétiens en vue d'un témoignage efficace dans l'Église et dans le monde. Le renouvellement de ces expériences de plénitude de l'Esprit-Saint doit être recherché périodiquement. Le Saint-Esprit distribue des dons spirituels à chacun en particulier comme il veut. Ses dons s'exercent sous contrôle de l'Église. Les dons et le fruit de l'Esprit-Saint doivent être avidement recherchés.

Joël 2:28-29; Lc 24:49; Jn 14:16-17, 26; Ac 1:8, 2:1-4, 9:17-19, 19:6; Rom 5:5; I Co 3:16, 6:11, 12:1ss.; Gal 5:22ss.; II Thess 2:13-14; I Jn 2:20, 27.

8. DU REPAS DU SEIGNEUR

Nous croyons que le repas de la Pâque, institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour commémorer et proclamer sa mort expiatoire sur la croix, doit être célébré dans les églises locales jusqu'à ce qu'il revienne.

Nous croyons que le pain et le fruit de la vigne représentent le corps et le sang versé de notre Sauveur, et qu'en y participant, les Chrétiens témoignent qu'ils sont un seul corps avec Jésus-Christ.

Nous croyons que, par cette participation, ils proclament également leur ferme assurance du retour en gloire de leur divin Sauveur et Maître.

Nous croyons qu'il est indispensable de se préparer, par la prière, la confession des péchés, la réconciliation, pour s'approcher dignement de la table sainte.

Mat 26:26-28; Mc 14:22-24; Lc 22:13-20; Ac 2:42-46, 20:7; I Co 10:16-17, 11:23-33.

9. DES ÉGLISES LOCALES

Nous croyons qu'une église locale constituée selon la Parole de Dieu est une assemblée de croyants baptisés, dépendante de Jésus-Christ, le seul chef de l'Église universelle qui est son corps. Les membres de l'église locale, associés par un engagement volontaire, sont gouvernés par les lois du Christ et exercent, dans l'intérêt général, les devoirs qui leurs sont imposés suivant les ministères et les dons qu'ils ont reçus de Dieu.

Mat 18:17-20; Ac 6:2-5, 2:24-26, 14:23, 27, 19:8, 20:17-28; Eph 4:11ss.; Ph 1:1; I Thess 5:12; II Tim 2:2; Hébr 13:17; I Pi 5:1-4.

10. DE LA GUÉRISON DIVINE

Nous croyons à la guérison divine selon les Écritures, soit après la simple prière, soit après l'onction d'huile (Mc 6:13; Jac 5:14ss.) ou l'imposition des mains (Mc 16:18).

Ex 15:26; Es 53:4-5; Mat 4:23, 8:17, 9:22-29.

11. DE LA RÉSURRECTION ET DU JUGEMENT FINAL

Nous croyons que tous les morts ressusciteront, tant les justes que les injustes.

Nous croyons au jugement final.

Nous croyons que les rebelles subiront consciemment la punition qu'ils auront méritée, tandis qu'en vertu de la grâce qu'ils auront acceptée par la foi, les rachetés jouiront de la gloire éternelle.

Mt 12:36-37, 25:31-46; Jn 5:22-29; Ac 17:31, 24:15; I Co 15:12, 42, 51-52; Ap 20:4-6; 11-15.